



Communiqué du conseil des ministres

19 décembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019, sous la Présidence de Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté les deux Projets de décrets suivants :

-Projet de décret fixant la base de calcul du taux de change de référence (chancellerie) et l'indemnité différentielle des personnels diplomatiques et consulaires.

Le présent décret a pour objet de réduire l'écart entre les taux de chancellerie et les taux de change courant, en fixant le taux de change de chancellerie à 42 ouguiya l'Euro au lieu de 32 ouguiya et à 36 ouguiya le dollar US au lieu de 26 ouguiya.

Cette mise à jour contribuera à améliorer la transparence et l'exhaustivité du budget, car il œuvre à montrer le véritable niveau de dépenses de nos missions diplomatiques (bourses d'études des étudiants et de stagiaires, fonctionnement de nos organismes, de nos établissements d'enseignement, culturels et de services).

-Projet de décret portant approbation et déclarant d'utilité publique le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Nouakchott.

Le présent projet de décret rentre dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Inspiré du Programme « Taahoudati » du Président de la République, ce plan d'actions vise à traduire dans les faits l'engagement concernant la mise en place « d'une politique qui fera de nos villes des moteurs de développement économique à travers le renforcement de la planification urbaine et la création d'un programme spécial de financement des infrastructures urbaines ».

Le présent SDAU vise, dans un horizon de vingt (20) ans, à fixer les orientations majeures de développement et d'aménagement de la ville. A cet effet, il : (i) délimite le périmètre urbain de Nouakchott à l'horizon 2040; (ii) indique les zones préférentielles d'extension de la ville ; (iii) définit le tracé des infrastructures de réseaux (eau, électricité, assainissement, télécommunications, transport, etc...) ; (iv) définit la localisation des équipements publics structurants; (v) indique les vocations des différentes zones.

Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Étranger a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre des Finances a présenté une communication relative à l'état d'avancement du plan d'action du secteur des Finances.



Les grandes lignes de ce bilan s'inscrivent dans le plan quinquennal du Ministère des Finances qui s'articule autour de dix (10) grands axes stratégiques.

Ce bilan fait état des premières mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances qui marque une étape importante dans le processus de réforme des finances publiques de l'État.

Elle introduit notamment la démarche de performance pour améliorer l'efficacité des politiques publiques et fait passer la gestion publique d'une logique de moyens à une logique de résultats. Elle introduit également l'alignement sur les normes internationales et l'introduction des progrès en matière d'administration et de gestion fiscales, en matière de comptabilité, en matière de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit et en matière de systèmes d'information, de dématérialisation et de services à l'utilisateur.

Le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime a présenté une communication relative à la Société des Chantiers Navals de Mauritanie.

La société compte développer, dans le cadre de sa politique commerciale, un service après-vente qui a démarré ses activités en novembre 2019.

Elle privilégiera également la mise en place d'un dispositif d'entretien réparation des embarcations pouvant, à terme, permettre de réaliser le carénage de la flotte.

Il importe, également, de redéfinir les missions de la CNM au regard des objectifs que l'État entend lui assigner, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier de la stratégie sectorielle des pêches.

Le Ministre du Développement Rural a présenté une communication relative à l'état d'avancement du plan d'action du secteur du Développement Rural.

La présente communication a pour objet de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du Ministère du Développement Rural. Elle expose l'état d'exécution des programmes au niveau des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que des actions transversales devant accompagner ces programmes.

Le Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports a présenté une communication sur l'initiative « Mon projet mon avenir », création de microprojets au profit des jeunes.

La présente communication s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la République en matière de lutte contre le chômage et de création d'emplois (auto-emplois) et déclinées dans la déclaration de la politique générale du Gouvernement. Il s'agit pour le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports de traduire en action concrète cet engagement portant sur la création d'emplois décents au cours du quinquennat, à travers la réalisation du programme spécifique dénommé « Mon Projet, Mon Avenir ».

Cette opération, la première d'un programme décliné en plusieurs phases au cours du quinquennat, porte sur le financement et l'accompagnement de la création/extension de 500 micro et petites entreprises (MPE) sur l'étendue du territoire national, rentables et pérennes dans les secteurs porteurs de l'économie nationale.